



indemnation après agression

Par **tess**, le **09/12/2008** à **12:18**

j'étais victime d'un agression et voudrais savoir comment je peux me renseigner au niveau de montant d'indemnations. J'ai eue une propose de mon avocat mes certaines chiffres me simple trop petit.

Avec mes remerciements

Leila du Gay

Par **cal**, le **01/04/2009** à **14:51**

bonjour,

En reponse à votre question,le mieux serait que votre avocat demande dans un premier temps aupres du tribunal une expertise medicale afin de pouvoir chiffrer vos eventuelles blessures,sequelles et prejudices subis.Seul le medecin expert est habilité à estimer vos blessures non pas sur un plan financier mais sur une echelle de 1 à 7.Ensuite c'est votre avocat qui chiffrera tout ca en fonction des conclusions d'expertise.

pour info: j'ai percu 27000e suite à une agression au couteau en 2005 (3 mois d'hopital)
bon courage

cordialement

cal